

# EXERCICE COORDONNÉ EN LIBERAL

L'exercice coordonné pluriprofessionnel est un travail en équipe de plusieurs professionnels de professions différentes et/ou acteurs de santé. Les professionnels s'organisent autour d'objectifs communs sous forme d'un projet de santé au service d'une patientèle commune ou de la population d'un territoire.

## Cette coordination permet de :

- Fluidifier et sécuriser les parcours de soins;
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé;
- Favoriser l'expérimentation et l'innovation en santé;
- Développer des actions de préventions et d'éducation à la santé;
- Favoriser l'installation de professionnels notamment dans les zones où l'offre de soin est insuffisante.

## L'exercice coordonné autour d'un territoire



**CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé autour d'une population**

=> [Aller plus loin](#)

La CPTS intègre des professionnels de santé de ville, dont les Équipes de Soins Primaires, les établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux et les professionnels du social, les associations d'usagers... La CPTS se constitue autour de la population d'un territoire. Chaque CPTS détermine ses modalités d'organisation et de gouvernance : comité de pilotage, fonction de coordination... Elle peut notamment prendre la forme d'une association même si aucune forme juridique n'est imposée.

Les financements de la CPTS sont attachés à la réalisation de trois missions socles :

- Accès aux soins (accès médecins traitants et réponse aux soins non programmés);
- Organisation de parcours pluriprofessionnels;
- Développement d'actions territoriales de prévention.

et deux missions optionnelles :

- Développement de la qualité et de la pertinence des soins;
- Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.



Deux structures vous accompagnent en Pays de la Loire :

L'Inter-URPS pour obtenir plus d'informations : [cpts@interurps-pdl.org](mailto:cpts@interurps-pdl.org)



Et l'APMSL pour obtenir plus d'informations : [contact@apmsl.fr](mailto:contact@apmsl.fr)

## L'exercice coordonné autour d'une patientèle



### **ASALÉE Action de Santé Libérale En Equipe pour améliorer la prise en charge des maladies chroniques.**

ASALÉE est un dispositif permettant la délégation d'actes ou d'activités des médecins généralistes vers des infirmier.ère.s dans le cadre de protocole de coopération.

Les infirmier.ère.s sont en charge de l'éducation thérapeutique du patient, du dépistage et du suivi de patients souffrant de certaines maladies chroniques. Le protocole de coopération validé par la HAS couvre les champs suivants : dépistage et suivi du diabète de type 2, suivi des patients à risque cardiovasculaire, dépistage de la BPCO et suivi du patient tabagique, repérage des troubles cognitifs.

Dans le cadre de son activité, infirmier.ère Asalée accède au dossier patient du médecin. Le médecin et infirmier.ère ont régulièrement des points d'échanges autour du patient.

#### **Les Contacts Asalée :**

- Un guichet national unique : [contact@asalee.fr](mailto:contact@asalee.fr)



### **ESP CLAP : Équipe de Soins Primaires Coordinée Localement Autour du Patient** => [aller plus loin](#)

L'ESP CLAP, est un dispositif régional expérimental. Il s'agit d'équipes locales constituées au minimum de 2 professionnels de santé dont 1 médecin généraliste. Les professionnels se coordonnent autour de leur patientèle commune. Il n'y a pas de structuration juridique nécessaire. C'est un financement individuel et forfaitaire pour les actions mises en place.

L'ESP CLAP formalise dans un projet de santé cette coordination pluriprofessionnelle, en choisissant parmi les actions pré-identifiées ci-dessous :

- Réunions de concertation pluriprofessionnelles sans les patients ;
- Réunions de concertation pluriprofessionnelles en présence du patient ;
- Plans personnalisés de santé pour améliorer l'accompagnement des situations complexes ;
- Protocoles pluriprofessionnels pour organiser les prises en charge ;
- Actions de prévention ou d'éducation thérapeutique (si l'ESP CLAP se structure sous forme d'association loi 1901).

Le projet de santé est évolutif, de nouvelles actions peuvent être ajoutées et de nouveaux membres peuvent s'associer à l'équipe.



En Pays de la Loire, l'**Association des ESP CLAP** vous accompagne :

Pour en savoir plus : <https://www.esp-clap.org/>

Présentation vidéo : <https://youtu.be/d1f3hndwGio>



## Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) L'exercice coordonné pluriprofessionnel » => [aller plus loin](#)

Une Maison de santé pluriprofessionnelles (MSP) est un lieu d'exercice qui regroupe plusieurs professionnels de santé de premier recours autour d'une patientèle commune et d'un projet de santé commun. Les MSP sont des personnes morales, les professionnels de santé y exercent à titre libéral.

Trois étapes pour leur constitution :

- Définition d'un projet commun définissant l'organisation entre les professionnels et les modalités de prise en charge des patients;
- Structuration juridique, le plus souvent en Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA);
- Recherche de financement pour les locaux, le personnel mis en commun (secrétaire, coordinateur ou autres ), etc. via notamment la constitution d'un accord avec l'ARS;
- Financement forfaitaire versé à la SISA par l'assurance maladie,



En Pays de la Loire vous pouvez vous faire accompagner par l'APMSL

Pour aller plus loin :  
[Fiche sur les différentes  
formes d'exercice  
coordonné](#)

